

N° 100 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-1-2007

« Dieu sait sur quel genou le chameau s'accroupit. » (Proverbe pashto.) Dernier numéro paru : 1^{er}-12-2006 (18^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. sect. » : renvoi à une section du présent numéro.)

I ■ Collectif des déboulonneurs

Le Collectif des déboulonneurs, né à Paris et entré en action fin **novembre 2005** (LP n^{os} 91 à 99), a de nouveau barbouillé, comme prévu, fin décembre. Extension au niveau national en cours. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyen d'action : désobéissance civile non-violente en légitime réponse.

Décembre 2006. Le 22, à 18 h, à **Lille** (rue des Fossés), 3 panneaux de l'afficheur JCDecaux ont été barbouillés par 1 militant, devant 45 personnes, dont quelques journalistes (France 3, *Nord Éclair*, *La Voix du Nord*). Arrivée de deux voitures de police, contrôle d'identité du militant. Interprétation du « Barbouilleur » (adaptation du « Déserteur » de Vian). Reportage dans le journal télévisé de France 3 à 19 h. Le 23, à 11 h 30, à **Paris** (rue de Rivoli, angle rue Cloche-Perce), 3 panneaux de l'afficheur Avenir ont été barbouillés par 3 militants (dont un déguisé en Père Noël), devant 60 personnes, dont quelques journalistes (France 3, France-Inter), et en présence de 30 policiers. Interprétation du « Barbouilleur ». Les 3 militants ont passé 4 heures au poste. Reportages sur la radio Oui FM vers midi, dans le journal télévisé de France 3 à 19 h, le soir même, et sur France-Inter, le 25, à 9 h 30. Le 23, à 11 h, à **Rouen** (pl. des Arts et pl. du Palais-de-Justice), 14 faces d'obstacles urbains de l'afficheur JCDecaux ont été barbouillées (et un obstacle, enveloppé de papier d'emballage) par 3 militants, devant 50 personnes, dont quelques journalistes (*Paris-Normandie*, France Bleu), un trompettiste et des jongleurs. Saynète sur un banc. Interpellation des barbouilleurs. Article dans *Paris-Normandie* du 26. Photos et comptes rendus sur www.deboulonneurs.org. Soutien financier : chèques à l'ordre du Collectif des déboulonneurs, 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris. Contact : deboulonneurs@no-log.org.

II ■ Soutiens reçus par les sept barbouilleurs en procès à Paris le 12 janvier 2007

Sept membres du Collectif des déboulonneurs – Alexandre Baret, Yvan Gradis, Yann Le Breton, Céline Ramboz, Laurent de Soras, David Sterboul, Jean-Michel Vourgère –, arrêtés le 28 octobre 2006 pendant leur barbouillage devant la gare d'Austerlitz (LP n° 98), passeront, le 12 janvier 2007, à 9 heures, devant la 29^e chambre du tribunal correctionnel de Paris (4, bd du Palais). Poursuivis pour dégradation de biens privés, ils seront défendus par maître François Roux et auront pour témoins : Claude Got (médecin), Jean-François Pellissier (adjoint au maire du 13^e arrondissement) et Maurice Pergnier (linguiste). Voici quelques-uns des soutiens publics parvenus depuis le 29 octobre :

Edgar MORIN (sociologue)

Il serait inique que des barbouilleurs animés par un esprit civique de dépollution des images soient poursuivis et condamnés, alors que tant d'ignominies dues à la recherche du profit maximum sont tolérées.

Albert SALON (ancien ambassadeur de France)

Je soussigné, Albert Salon, docteur d'État ès lettres, ancien ambassadeur de France, président d'associations pour la Francophonie, déclare : avoir assisté en spectateur approuvateur à des barbouillages pacifiques de panneaux publicitaires défigurant nos paysages, et, en outre, déformant souvent notre langue ; estimer nécessaire de continuer cette lutte pacifique ; souhaiter que le mouvement de protestation prenne de l'ampleur ; demander aux juges de considérer qu'il ne convient pas de confondre dans la réprobation et les sanctions pénales d'honnêtes citoyens qui défendent le bien public, avec d'autres qui le détruisent en bénéficiant trop souvent d'une indulgence coupable.

Fabrice EULRY (pianiste de boogie-woogie)

Cher Yvan, que vous soyez sanctionné ou non, c'est une victoire parce que : l'essentiel dans cette affaire, c'est de porter cela sur la place publique. Il faut que cela fasse autant de mousse que possible. Qu'à titre individuel vous ressentiez le vertige est chose normale. L'enjeu dépasse votre personne, vous le savez, mais je vous le répète parce que, lorsqu'on se croit seul, l'on doute, faible humain que chacun est. Or, de même que j'ai cessé de douter, ce soir de retour de Bobino, en vous découvrant, vous cesserez de douter chaque fois que vous lirez ces lignes.

Michael LÖWY (directeur de recherches émérite au CNRS)

Cher Yvan, tu es un protecteur des paysages. Ton combat est de salubrité publique, et on espère que ton procès sera, enfin, celui de l'agression publicitaire qui pollue et infeste nos murs, nos boîtes aux lettres, nos écrans, nos journaux et nos routes (pour ne pas dire nos cerveaux).

Serge LATOUCHE (économiste, professeur d'université)

Je vous apporte mon soutien dans votre combat légitime. Lorsque les gouvernements violent leur propre légalité et que ce sont les *lobbies* qui dictent les lois, il ne reste au citoyen qu'à résister, même en sortant de la légalité pour rentrer dans le droit selon une formule célèbre. Votre combat est, en effet, une « légitime réponse » à l'agression publicitaire, qui mériterait la Légion d'honneur, comme vous l'avez expliqué, avec une sagesse et un humour socratique adaptés à la situation, aux policiers.

Jean HOURCADE (ancien conseiller culturel)

Cher Yvan, je tiens à t'assurer de ma sympathie. Tu œuvres pour rendre le paysage français aux gens de ce pays et l'enlever aux pollueurs en tous genres : pollueurs d'air, d'espace, pollueurs de notre langue et de notre plaisir d'être nous-mêmes, pollueurs de la beauté.

Maurice PERGNIER (linguiste, professeur d'université émérite)

Cher Yvan Gradis, je tiens à vous faire part de mon soutien. Ne pratiquant pas moi-même ce type de protestation, je n'ai aucun droit à porter un jugement quant à son opportunité ; mais j'en reconnais la légitimité. Devant la carence des pouvoirs publics, on voit mal quel autre recours ont les citoyens. Je ne comprends pas comment la puissance publique peut envisager de sanctionner de tels actes, alors que ce sont les afficheurs qui font acte de délinquance en investissant abusivement l'espace public : les afficheurs veulent faire croire que leurs panneaux n'occupent que la surface sur laquelle ils sont apposés, alors qu'en réalité ils polluent visuellement des centaines de mètres carrés environnants. Il est extravagant que ce soit la protestation contre les affiches qui soit traitée comme une transgression, alors que ce sont les afficheurs qui transgressent partout les limites. Et sur quel chef vous poursuit-on ? Peut-on sérieusement penser qu'on vous poursuit pour dégradation de bien privé, quand on sait qu'un simple coup de torchon suffit à réparer les « dommages » ? Faut-il penser qu'on vous poursuit pour délit d'opinion ?

Francis CHALOT (maire de Janville-sur-Juine)

Cher Monsieur, je considère votre combat comme légitime et d'utilité publique. L'agression publicitaire est permanente. Elle ne respecte rien. Je peux le dire en tant que maire d'une petite commune, car je passe beaucoup de temps à batailler pour le retrait d'affichages illégaux. Elle ne

respecte pas nos esprits. Je peux le dire en tant que père de famille, puisque, là aussi, c'est une véritable « résistance » qu'il nous faut organiser pour faire face à la manipulation, la déculturation, le matraquage constant. Elle ne respecte pas les grands enjeux de notre planète, et les politiques publiques qu'on prétend mettre en œuvre, puisqu'elle incite en permanence au gaspillage. Je vous considère comme un « résistant ».

Jean-Jacques LEDOS (historien de l'audiovisuel)

J'ai rencontré Yvan Gradis sur un plateau de télévision, il y a dix-sept ans. Je me suis senti en accord avec sa dénonciation des excès d'une publicité manipulatrice, mensongère, omniprésente et je n'osais pas alors la désigner comme totalitaire. Nous sommes convenus avec Yvan que le combat serait long, dix, quinze ans, davantage peut-être ! Yvan ne s'est jamais démobilisé, et les résultats obtenus sont à ce jour encourageants. Sans doute la publicité est-elle nécessaire dans une société marchande. Ne pas lui fixer de limites, c'est assurément accepter son envahissement et la soumission à un modèle de société qui ne se soucie guère d'humanisme. Alors, le combat continue !

Bernard BAISSAT (réalisateur télévision)

Cher ami, je suis solidaire de votre action qui exprime bien le ras-le-bol de la majorité de la population. Les entrées de nos villes ont été défigurées. Tous les médias sont envahis par la publicité. Il faut chercher les informations entre les pages de réclame. Nos boîtes aux lettres sont pleines de prospectus. Sur le chemin de l'école, les écoliers croisent une centaine de messages publicitaires... Nous n'en pouvons plus. Nous sommes saturés. Nous n'avons plus aucun moyen pour nous défendre, et je comprends votre geste de révolte que je trouve légitime.

NE PAS PLIER (Isabel de BARY, Gilles PATÉ, Gérard PARIS-CLAVEL, Franck POUPEAU)

Nous souhaitons t'exprimer notre soutien pour cet acte légitime. Depuis de nombreuses années, nous revendiquons un texte de loi sur la pollution visuelle. L'espace de la rue reste un espace commun où le commerce ne peut nous être imposé (on ne peut pas *zapper* dans l'espace public), nous demandons sur quel principe la publicité dans ces espaces est autorisée. Pour toutes ces raisons, nous trouvons injuste le fait que tu te retrouves dans cette situation judiciaire, et nous sommes à ta disposition pour tout ce qui te paraîtrait nécessaire pour que la justice soit au plus près des préoccupations des citoyens et non des marchands privés.

André LARIVIÈRE (citoyen planétaire originaire du Québec)

En ces temps où l'emprise des marchands sur le monde devient de plus en plus insoutenable ; en ces temps où la qualité de vie est menacée par de multiples agressions, où la nuisance quotidienne ravage nos sens, les barbouilleurs de pubs font œuvre de salubrité publique.

Yvonne KRESSMANN (Quaker styliste de 76 ans qui a roulé sa bosse en Orient)

Donc, la Légion d'honneur pour « légitime réponse » n'est pas encore venue pour toi ? Figure-toi qu'ici, à Carpentras, l'on trouve beaucoup de boîtes aux lettres avec « Pas de publicité ». Tu n'es pas totalement seul... Tu as bien raison de vouloir protéger notre environnement de cette invasion agressive. Si tous les citoyens prenaient conscience de ces libertés que prennent les publicités, nous pourrions espérer plus de respect.

Jean GRIESMAR (ancien cadre de l'industrie pétrolière)

Cher Yvan, je tiens à vous apporter le témoignage de mon estime pour votre action courageuse et désintéressée — ce qui devient rare ! Il m'apparaît que votre but de limiter l'invasion publicitaire est conforme aux préoccupations écologiques proclamées par les pouvoirs.

Maryvonne MARDACI (infirmière ergothérapeute)

Cher ami, je suis choquée mais pas étonnée par ce qui vous arrive. Vous aimez jouer les provocateurs... mais je suis d'accord avec votre combat. Par votre comportement, vous attirez l'attention sur un problème majeur. Il serait temps d'aborder le problème d'une façon globale, et vous y contribuez par votre action. Je suis optimiste, je pense qu'il faut faire confiance à la justice.

René VARENNES (président-fondateur de l'UCBBA « Forêt des mille poètes »)

Cher ami, la poignée de main que la distance m'empêche de vous donner, je vous la transmets par la pensée et par le cœur. Et je suis sûr que le plus grand nombre des compagnons de notre Forêt partagera votre combat. La lutte pour une nature et une culture préservées ne saurait être compartimentée. La publicité envahit l'une et l'autre, détruisant les paysages et les perspectives, saucissonnant à la télévision la plupart des émissions, de telle sorte que nous vivons dans un pathos épouvantable.

Suzette FLORENTIN (professeur retraité)

Retraîtée, je me souviens de ma rage impuissante quand, arrêtée à un feu rouge sur le trajet menant à mon lycée, je voyais s'étaler sur le mur d'en face une énorme pub représentant une éponge ayant vaguement la forme d'un corps féminin avec ce slogan : « Ce n'est pas parce qu'elle est belle qu'il faut la ménager. » Pendant quelques secondes, je me fantasmais lançant des encriers ou un bocal de verre que j'aurais rempli de peinture sur cette image de ce que je déteste : la pub et le machisme. Je ne l'ai jamais fait ; il aurait fallu préparer le matériel, revenir à une heure plus tranquille, risquer une dénonciation, avec la quasi-certitude de rater ma cible. Alors, que des jeunes s'organisent pour réaliser ce dont j'ai rêvé, cela me réjouit.

Jean-François LAGROST (flûtiste)

L'affichage occupe une place démesurée dans notre environnement, créant un système disgracieux, liberticide et totalitaire. Notre cerveau n'est pas la propriété des publicitaires, c'est un droit fondamental. Le non-respect de ce droit justifie les actions de désobéissance civile. Le Collectif des déboulonneurs a des revendications modestes, ses méthodes sont non-violentes. Ses membres sont intègres, ils ont mon respect.

Victor BESSIS (médaillé militaire, croix de guerre 1935-1945)

J'ai été surpris d'apprendre que vous allez comparaître. Durant nos conversations, j'ai pu me rendre compte de ce que vous n'êtes nullement hostile à la publicité. Vous êtes opposé à ses dérèglements intermittents, qui sont porteurs d'un pouvoir corrosif et d'un irrespect de l'harmonie de la Ville. Vous avez un attachement au bien public. Votre volonté de réagir prend sa source dans votre conscience morale. Pour vous, l'idéal, c'est de parvenir à réduire les dérives publicitaires afin de contribuer à offrir une coloration plus humaine à l'environnement. Votre aspiration a une valeur d'exemple et impose le respect. Mais il n'y a pas d'idéal dont le charme n'ait son péril. Vous paraissez avoir le courage inébranlable d'affronter ce risque. Votre dévouement et votre hauteur de vues vous donnent un accent de vérité qui montre votre bonne foi.

III ■ Agenda

9 janvier 2007, Paris : conférence de presse à 14 heures, à la mairie du 2^e arrondissement.

12 janvier, Paris : procès à 9 heures, devant la 29^e chambre du tribunal correctionnel (Palais de justice, métro Cité).

12 janvier, Paris : rencontre-débat de 18 heures à 21 h 30, à la salle des mariages de la mairie du 11^e arrondissement.

IV ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 99 numéros parus (12 euros, port et enveloppe compris).

V ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 6 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 100 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tph. 01 45 79 82 44.

(Les 93 premiers numéros du *Publiphobe* sont téléchargeables gratuitement sur le site internet : www.indesens.org.)